



PROCHAIN ACCORD D'INTERESSEMENT

13 mai 2019

L'intéressement, c'est pas automatique !

Il n'est pas obligatoire et nécessite un accord sur trois années minimum, signé à plus de 50%. Notre intéressement existe car aussi bien l'Entreprise que certains syndicats, dont l'UNSA RATP, le souhaitent. Malheureusement, la réglementation interdit la « Participation », autre forme de partage des bénéfices, pour un EPIC comme la RATP

Une négociation encadrée

L'Entreprise nous explique depuis plusieurs années que les tutelles de l'Entreprise (Bercy, IDFM) reprochent un intéressement pas assez aléatoire, le maximum permis par l'accord étant systématiquement atteint. L'accord d'intéressement étant soumis à l'approbation de l'Etat, la RATP s'est soumise à la pression des tutelles. En d'autres termes, le prochain accord sera plus dur et nous ne toucherons pas plus qu'aujourd'hui... plutôt moins !

Signer ou ne pas signer ? Sans signature, c'est rien !

Des règles modifiées

Sous la contrainte des tutelles de l'Entreprise, le projet d'accord en cours de négociation prévoit un mode de calcul modifié (moins favorable) et avec un critère supplémentaire (enquête qualité). Par ailleurs, dès 2021, l'Entreprise fonctionnera sous un nouveau Contrat avec IDFM (anciennement le STIF), sans doute bien plus dur que l'actuel. L'UNSA RATP n'est pas dupe, pour les prochaines années :

l'intéressement sera en dessous de ce que nous touchons aujourd'hui.

Nos politiques auront enfin eu la peau de notre intéressement, dans sa version actuelle !

Votre avis compte !

L'UNSA RATP entend assumer ses responsabilités, et malgré les risques et sans doute les critiques, privilégier votre intérêt.

Il est indispensable au regard de la législation d'aboutir à un accord avant le 30 juin 2019. C'est la condition incontournable pour que l'année 2019 soit prise en compte et que tous les salariés de l'EPIC puissent bénéficier d'une prime d'intéressement en 2020 et ensuite.

Aussi, nous vous sollicitons pour donner votre avis, avant le 21 juin minuit,

→ soit par internet : <https://fr.surveymonkey.com/r/V5CX72M> (lien web)

<https://fr.surveymonkey.com/r/Y77GRT3> (lien facebook),

→ soit en vous exprimant auprès de nos délégués ! Ils sont à votre écoute.

Votre avis comptera dans notre décision finale de nous engager... ou pas !